

L'élément principal de toute nouvelle méthode efficace de perception de la rente économique, je le répète, consiste à assurer au producteur que son investissement lui rapportera un profit normal, même si le coût de production unitaire sera plus élevé. Voilà pourquoi nous devons examiner de près les conséquences du nouveau mode de perception de la rente mis en place depuis un an environ par Ottawa et les provinces.

Elle ajoute:

... qu'en dépit du système de double prix et des redevances provinciales plus élevées, les revenus des sociétés pétrolières ont été beaucoup plus élevés en juin 1974 qu'ils ne l'avaient été en septembre 1973. Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral semble décidé à taxer une tranche importante de cet excédent de revenus. Le 6 mai 1974, le gouvernement engageait indéniablement le fer avec les gouvernements provinciaux en présentant des mesures qui auraient réduit les déductions autorisées dans le calcul du revenu des sociétés pétrolières et minières, et haussé le barème de leurs impôts. Bien qu'elles soient tout à fait incompatibles avec les régimes fiscaux, des provinces, ces mesures n'ont jamais été appliquées, le Parlement les ayant rejetées en même temps que le reste du budget. Les deux niveaux de gouvernement négocient actuellement une modification au régime d'imposition de l'industrie pétrolière. Néanmoins, l'étude des répercussions qu'auraient eues les propositions du 6 mai présente un certain intérêt car, à certains égards, elle donne un aperçu intéressant des problèmes que pose l'établissement d'un régime fiscal efficace du point de vue de la perception d'une rente économique.

Les impôts fédéraux proposés auraient entraîné une perte légère pour chaque baril de pétrole produit dans l'éventualité où le prix du pétrole au Canada aurait augmenté.

Elle ajoute que cela aurait certainement découragé les investissements, car personne n'est intéressé à investir dans de nouvelles installations de production s'il s'attend de voir baisser ses bénéfices au fur et à mesure que les prix montent. Elle déclare que les effets auraient été d'autant plus dommageables que, d'ici quelques années, nous aurons besoin d'une capacité de production accrue.

En un mot, le gouvernement, le 6 mai, tentait de tirer une rente économique beaucoup trop élevée de nos ressources canadiennes. Pendant un certain temps, il sera certes difficile de décider ce que devrait être cette rente économique, compte tenu surtout de la fluctuation des prix du pétrole, qui seront vraisemblablement artificiellement élevés. Mais, ils demeureront sans doute essentiellement élevés. Pour encourager de nouveaux investissements, le Canada devra se doter d'un régime de rente assez souple.

● (1730)

A l'heure actuelle, notre production pétrolière semble diminuer sensiblement, alors qu'en fait nous en avons plus que tout autre pays du monde, parce que l'Europe réduit ses importations et les États-Unis menacent d'en faire autant. Donc, il y a beaucoup de pétrole disponible. Les Arabes ont vu ce qui se produit ici et en Europe. Ils s'inquiètent de l'excédent de pétrole. Néanmoins, j'estime qu'il est important de discuter trois choses: ce que devrait être le prix du pétrole au Canada, combien le pétrole devrait coûter, selon certaines gens, et comment concilier le prix du pétrole avec l'intérêt national.

Le *Globe and Mail* du 27 novembre fait état d'une étude que le Conseil économique du Canada a effectuée sur ce même problème. Le conseil aurait déclaré que peu importe si le prix du pétrole est de \$6.50 ou même de \$8.50 le baril, il ne faut pas trop tarder à le relever à peu près au niveau du prix mondial.

Le gouvernement a cru que le prix pouvait être maintenu en dessous du niveau mondial, mais je doute que la chose puisse se faire avant longtemps. Le Conseil soutient qu'en général, le prix national du pétrole brut devrait s'élever au cours des prochaines années pour atteindre le niveau mondial. Les mots importants de cette phrase sont,

Droit fiscal

à mon avis, «prochaines années». Nous sommes certainement en mesure de protéger les Canadiens contre de grands changements de prix ou de fortes réductions de fuel. Le Conseil décrit ensuite ce qui arriverait si cette hausse de prix tardait à venir. Il affirme que cela retarderait certainement les changements technologiques nécessaires à la conservation de l'énergie et accélérerait l'épuisement des réserves actuelles.

Nous lisions la semaine dernière que depuis 1966, l'approvisionnement en fuel a été inférieur à la demande. Le Conseil affirme que si l'on devait retarder les hausses de prix, cela aurait pour effet de retarder également la mise au point de solutions supplémentaires ou différentes, de réduire le volume possible des épargnes, et peut-être de contribuer à l'effondrement d'industries qui consomment de grandes quantités d'énergie mais qui ne comptent que sur du pétrole et du gaz naturel à bon marché. C'est là un élément important qui nous aidera à décider où établir nos usines d'éthylène, un débat actuellement engagé entre l'Alberta et le sud de l'Ontario.

Le Conseil a ajouté qu'à vrai dire une hausse du prix du pétrole au Canada fera momentanément monter le coût de la vie, mais dans l'immédiat et à long terme, les prix devront monter afin de restreindre la consommation de nos ressources coûteuses à remplacer, de stimuler la production de nouveaux approvisionnements et de réaliser les économies nécessaires.

En outre, le Conseil économique a conseillé au gouvernement de s'occuper d'avantage de dresser des plans à long terme en matière d'aménagement urbain afin d'économiser l'énergie. Je pourrais ajouter qu'il ne sert pas à grand-chose de construire des édifices avec d'énormes fenêtres si le coût du chauffage devient exorbitant ou si une conception différente permettrait d'utiliser l'énergie à meilleur escient. Le Conseil a aussi découragé le gouvernement de tenter de tirer une rente économique trop élevée des redevances, des taxes à l'exportation et des autres formes d'impôts sur les sociétés, car cela risquerait de décourager l'exploration et le développement.

Le Conseil poursuit et déclare que les gouvernements ne devraient pas, par l'importance des rentes perçues, décourager l'exploitation des sources d'énergie plus onéreuses qui remplaceront graduellement nos gisements habituels, à moins que les gouvernements ne soient prêts à accepter plus tard et exceptionnellement des augmentations importantes ou à s'en remettre aux exportations.

Le budget nous révèle que le Canada deviendra un importateur net de pétrole, peut-être vers 1980, à moins de découvrir des gisements encore inconnus dans des régions pas très éloignées des lieux habités. Nous avons entendu parler des récentes découvertes faites dans la vallée du Mackenzie mais, comme le déclarait le président d'une des sociétés pétrolières, l'exploitation sera onéreuse. Que nous procédions à la prospection et à l'exploitation nous-mêmes ou avec l'aide des Américains, ce pétrole reviendrait probablement au prix mondial.

La lutte entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet des redevances est la menace la plus sérieuse dirigée contre notre indépendance en matière d'approvisionnement de pétrole. A cause de ce différend, les Canadiens devront à l'avenir payer cher leurs approvisionnements en énergie. Il est clair que, si l'on découvrait du pétrole dans les provinces centrales du Canada, c'est-à-dire en Ontario et au Québec, il serait beaucoup plus facile d'aboutir à un arrangement à l'amiable sur cette question tant débattue.